

## Déchèteries : accès par badge et informatisation du service

### Les changements à retenir

#### À partir du 2 novembre 2022 :

- » **L'accès aux déchèteries avec un badge**
- » La création d'un compte usager particulier ou professionnel sur le site internet du SCH
- » L'application **Tri et moi** à télécharger sur le smartphone qui permet de générer le QR code qui donne accès à la déchèterie pour les particuliers.
- » **Suppression du forfait à payer pour les particuliers avec un véhicule de plus de 2 m de hauteur.** Ils devront continuer à se rendre dans les déchèteries qui ne sont pas équipées de portique (Le Caylar, Lodève, Montpeyroux et Octon).

#### À partir du 1er janvier 2023 :

- » **Un forfait de 32 euros par passage** sera facturé aux professionnels. Le forfait actuel a été réévalué à la hausse afin de couvrir le coût réel du service.
- » **Les professionnels du bâtiment ne seront plus acceptés en déchèterie** (liste des codes APE des métiers concernés sur [www.syndicat-centre-herault.org](http://www.syndicat-centre-herault.org)). Ils devront se rendre dans les déchèteries professionnelles, adaptées à la grande quantité de déchets qu'ils produisent, ou chez d'autres prestataires de leur choix de collecte et de réemploi.

### Pourquoi un accès par badge ?

**Le service des déchèteries ne change pas. Il faut juste badger pour accéder en déchèterie.**

Cette décision a été prise pour **mieux maîtriser les coûts du service et réserver l'accès des déchèteries aux habitants** des communautés de communes du Clermontois, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault, qui financent cet équipement en payant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour **contrôler l'accès** et ainsi réguler le nombre de véhicules présents simultanément dans l'enceinte de la déchèterie. Cela permet de fluidifier la circulation sur les sites et d'améliorer la sécurisation des usagers lors de leurs dépôts. L'ensemble des déchèteries enregistre plus de 300 000 visites chaque année.

Pour permettre aux **agents de déchèteries d'être plus disponibles** pour accueillir, accompagner les usagers et orienter leurs gestes de tri, alors qu'auparavant ils consacraient beaucoup de temps pour contrôler les entrées des particuliers et des professionnels.

### L'informatisation des déchèteries

**Pour moderniser le service déchèteries et le rendre plus performant**, l'informatisation du service permettra aux agents de déchèteries de transmettre les informations sur le remplissage des casiers et des bennes plus rapidement et plusieurs fois par jour.

Les chauffeurs, qui collectent les déchets, seront aussi équipés d'une tablette pour recevoir en début de tournée leur feuille de route dématérialisée et transmettre les données d'exploitation en temps réel. Les données collectées via les badges permettront aussi de mieux adapter le service aux besoins des usagers.

### La limitation du nombre de passages gratuits pour les particuliers



Le SCH a pris exemple sur d'autres collectivités. **26 passages gratuits par an** permettent déjà de venir de nombreuses fois en déchèterie et correspondent à la production d'un foyer.

**L'année 2023 sera une année blanche** qui permettra de tester si les 26 passages représentent le bon curseur sur le territoire. Les particuliers ne seront donc pas facturés en 2023. En 2024, une fois leur nombre de passages gratuits épuisé, leurs passages supplémentaires, assimilés à une production de déchets professionnelle, seront facturés.

Limiter le nombre de passages gratuits permettra :

- » d'éviter que les professionnels puissent se servir de leur badge de particulier pour apporter les déchets issus de leur activité professionnelle.
- » d'inviter les usagers à avoir un comportement environnemental plus vertueux : stocker ses déchets et venir une seule fois en déchèterie lorsque son véhicule est plein, plutôt que de se déplacer souvent pour des petits apports. Ils diminuent ainsi leur empreinte carbone et font aussi une économie financière.



## Les démarches pour avoir son e-badge

1. Se rendre sur le site internet **syndicat-centre-herault.org** à la rubrique « Déchèteries » et demander l'ouverture d'un compte usager.

**Les particuliers** doivent fournir un justificatif de domicile, une pièce d'identité (recto-verso) et le(s) certificat d'immatriculation de leur(s) véhicule(s) (recto-verso). Un seul compte sera ouvert par adresse, ce qui veut dire que les personnes d'un même foyer auront le même compte.

Les personnes ne disposant pas d'internet doivent contacter le Syndicat Centre Hérault : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, au 04 67 88 18 46. Un agent est à leur disposition pour créer leur compte usager.

Les particuliers sans smartphone disposeront d'un badge (sous forme de carte) par foyer.

2. Une fois que leur compte est validé, les particuliers doivent **télécharger l'application Tri et moi sur leur smartphone**. Téléchargement possible sur 5 smart-



phones par foyer.

3. À partir du 2 novembre, à chaque passage en déchèterie, ils devront ouvrir l'application Tri et moi et passer le QR code sur la borne d'accès pour ouvrir la barrière. Ces nouvelles modalités d'accès se mettront progressivement en place : les particuliers sans badge pourront accéder aux déchèteries et seront invités à

## Badge pour les Services Techniques des communes

- » Le service déchèterie reste inchangé pour les Services Techniques : même conditions d'accès, gratuité, et aucune limite du nombre de passages.
- » Les mairies n'ont pas besoin de créer un compte ni de faire une demande de badge. Le Syndicat Centre Hérault s'en chargera courant du mois de novembre. Il transmettra le nombre de badges physiques dont la commune a besoin. En attendant d'avoir le badge, les services continueront à avoir accès aux déchèteries.

Retrouvez toutes les infos sur  
[www.syndicat-centre-herault.fr](http://www.syndicat-centre-herault.fr)

à la rubrique « Déchèteries » et dans les FAQ

## Les changements pour les professionnels



### À partir du 2 novembre 2022 :

- » **un badge sera nécessaire pour accéder en déchèterie**. Pour faire une demande de badge, les professionnels doivent **créer leur compte usager** sur le site internet **syndicat-centre-herault.org** à la rubrique « Déchèteries ». Ils devront remplir un formulaire en choisissant une catégorie : professionnel, administration ou association. **Les justificatifs** à fournir pour les professionnels sont l'extrait de Kbis, la pièce d'identité (recto-verso) du gérant et le certificat d'immatriculation de leur véhicule (recto-verso). Ils pourront obtenir **jusqu'à 5 badges physiques gratuits** liés à leur compte (les suivants seront facturés). Les professionnels hors territoire ne seront pas acceptés, sauf pour un chantier sur le territoire (sur justificatif).

### À partir du 1er janvier 2023 :

- » Le forfait actuel a été réévalué à la hausse afin de couvrir le coût du service. **À partir du 1er janvier 2023, un forfait de 32 euros par passage sera facturé aux professionnels.**
- » **L'accès aux déchèteries classiques ne sera plus autorisé pour l'ensemble des professionnels du BTP**. En effet, les déchèteries professionnelles du territoire se sont consolidées. Deux d'entre-elles sont maintenant gérées par une société privée : les sites de Soumont et de Saint-André-de-Sangonis sont désormais gérés par l'entreprise VMITP. Elles sont fortement orientées vers les activités du BTP puisque qu'elles proposent à la vente de nombreux matériaux de négoce ou recyclés à partir des déchets déposés. Ainsi un professionnel venant déposer ses déchets peut repartir avec des matériaux. La Grande Conserve, partenaire du Syndicat Centre Hérault, a également ouvert ses portes en mars 2022 à Lodève. Il s'agit d'une ressourcerie du bâtiment qui collecte les matériaux de déconstruction pour permettre leur rachat pour réutilisation. D'autres prestataires proposent également sur le territoire la collecte et le recyclage de déchets issus d'activités professionnelles (cartons, ...). Enfin, la filière Responsabilité Élargie des Producteurs qui concerne les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment est en cours de construction.

## Campagne de communication en octobre

15, 16, 22 et 23 octobre :

Quatre parutions sur Midi Libre (presse et internet)

Du 17 au 23 octobre : Des spots radio sur Radio Lodève et Radio Pays d'Hérault Sud

Du 18 au 24 octobre : Une campagne sur le réseau Médiaffiche + dans 5 communes :

Gignac (du 10 au 30 oct.), Puilacher (oct. et nov.), Aspiran (du 1er au 20 nov.), Saint André-de-Sangonis (du 17 au 30 oct.), Paulhan (oct.).

